

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****28 AVRIL 2026**

L'an deux mil vingt-six, le VINGT HUIT AVRIL à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur VERDIERE Andy, Maire.

Étaient présents : Mr VERDIERE Andy – Mme WADBLED Laetitia – Mr BUEMI Bruno – Mme DHONT Audrey - Mr DELCROIX Thibaut – Mme LEQUIMME Frédérique – Monsieur GOLINVAL Bruno – Mme LHOTELLERIE Caroline – Mr GRAS Alain – Mr FACQ Frédéric – Mr LEVEQUE Hervé – Mr LECOEVRE Sébastien – Mme DEVOS Sandrine – Mr COURBET Frédéric – Mr HUESO Christophe – Mme MOREAU Peggy – Mme VERDIERE Karine – Mme TRUBLIN MERLIN Caroline – Mme GRARD Tiphaine – Mme WALERS Honorine - Mr HUON Jean-Pascal – Mr DESMEDT André - Mme VAN EECKHOUT Sophie – Mme LECOEVRE Stéphanie – Mme LAMBERT Marie – Mr GILLOT Emmanuel.

Étaient absents : Mr NAGELS James

Ont donné procuration : Mr NAGELS James à Mr VERDIERE Karine

MME WALERS Honorine a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

NOMBRE DE :

Conseillers en exercice	Présents	Votants
27	26	26 (Mr DESMEDT s'est abstenu)

Objet : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 (délib. 2026/05/02)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'avis de la commission des finances,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique (CFU) pour l'année 2025,

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que l'intégralité du document reprenant avec précision l'ensemble des crédits par imputation et par chapitre transmis à l'ensemble du Conseil Municipal a été transmis le 16 avril 2026,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant les éléments susvisés,

Le CFU du budget principal fait ressortir les résultats suivants :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	3 301 637,79 €	3 415 468,73 €	6 717 106,52 €
	Recettes réalisées	1 200 226,49 €	3 527 515,72 €	4 727 742,21 €
	Restes à réaliser	314 414,46 €	0,00 €	314 414,46 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	2 577 021,18 €	5 081 478,78 €	7 658 499,96 €
	Dépenses réalisées	1 639 935,50 €	2 994 125,90 €	4 634 061,40 €
	Restes à réaliser	183 203,80 €	0,00 €	183 203,80 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-439 709,01 €	533 389,82 €	93 680,81 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-640 054,48 €	1 669 100,28 €	1 029 045,80 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-1 079 763,49 €	2 202 490,10 €	1 122 726,61 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	131 210,66 €	0,00 €	131 210,66 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-948 552,83 €	2 202 490,10 €	1 253 937,27 €

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

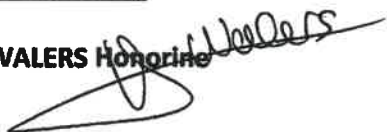
Après que Monsieur André DESMEDT – Maire sortant, se retire de la séance et quitte la salle pour laisser la Présidence à Monsieur Andy VERDIERE pour permettre à l'assemblée de voter,

- Approuve à l'unanimité le Compte Financier Unique 2025 de la Ville de HASNON
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

La secrétaire,

WALERS Honorine




Le Maire,

VERDIERE Andy



Nota. Le Maire certifie que le
Compte rendu de cette délibération
a été affiché à la porte de la mairie
Le 4 Mai 2026
Que la convocation du conseil
avait été faite le 22 Avril 2026
le Maire.